



Niezależny Związek Zawodowy Pracowników Bankowości i Usług

Organizacja Międzyzakładowa Pracowników Banków nr 001 z siedzibą w Oświęcimiu, ul. Jagielly 12, tel. 506 352 414, 693 716 281; fax 33/84 222 46,
mail: organizacjdialog2005@wp.pl, organizacjdialog2005@interia.pl,
Członek Fédération Européenne des Cadres des Établissements de Crédit et Institutions Financières affiliée à la Confédération Européenne des Cadres
(FECEC)
Członek Forum Związków Zawodowych

Oświęcim, le 16 décembre 2020

**Monsieur
Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur Directeur Général
De BNP Paribas**

**Monsieur
Przemysław Gdański
Président de la Direction
de BNP Paribas Bank Polska S.A.**

Messieurs

Poursuivre notre lutte pour les salariés, pour une approche équitable des personnes licenciées et au regard des informations qui nous ont été fournies lors des négociations que BNP Paribas Bank Polska S.A. ne dispose pas des fonds nécessaires pour mener à bien des programmes de licenciement volontaire, nous présentons ci-dessous quelques faits divulgués par la Banque au public.

Le 3 mars 2020, conformément à la déclaration de BNP Paribas Bank Polska S.A., il est écrit sur le portail Forsal.pl qu'en 2019 cette entité a pratiquement doublé ses bénéfices par rapport à 2018. Président du Directoire de BNP Paribas Bank Polska S.A. lors de la conférence de presse, Il a déclaré: « Cette banque devrait sereinement dégager 1 milliard de PLN de bénéfice net par an et le résultat de l'année dernière a montré que ce n'est pas une perspective irréaliste. Nous travaillons sur le ratio coûts / revenus, ce qui est très important pour nous - sans tenir compte des coûts d'intégration, ce ratio diminuerait considérablement. »

Malgré l'acquisition de Raiffeisen Bank Polska, les coûts d'acquisition et de restructuration et les licenciements collectifs en cours, la Banque a obtenu des résultats remarquablement bons et un effet de synergie qu'aucune autre banque en Pologne n'a pu obtenir, étant dans une situation similaire.

Le rapport financier de la Banque pour les trois trimestres 2020 montre également une augmentation des bénéfices par rapport à la période correspondante en 2019. Malgré la progression de la pandémie, la Banque a pu se retrouver sur le marché et elle a pu réaliser une croissance.

Le 8 décembre 2020, sur le portail Forsal.pl, il a été annoncé au public que BNP Paribas Bank Polska a conclu avec BNP Paribas S.A. en France, un accord de prêt subordonné non renouvelable d'un montant de 2,3 milliards PLN, pour une durée de dix ans. Cela signifie que le propriétaire français apprécie les résultats actuels de la Banque et investit dans son développement futur, en tenant compte de la perspective de croissance des revenus.

Par ailleurs, nous soulignons que les discours des Présidents responsables des domaines particulières de BNP Paribas Banque, le 8 décembre 2020 confirment clairement que la Banque est dans une phase de développement dynamique et d'amélioration des ratios financiers et qu'elle met en œuvre avec succès ces plans.

Contre ce qui précède, nous demandons pourquoi la Banque n'a pas mis en place une réserve financière pour indemnités de départ et d'indemnisation des salariés dans le cadre des licenciements collectifs prévus pour 2021-2023, à un niveau permettant une protection sociale au moins au niveau de 2019-2020.

L'organisation syndicale Dialog 2005 était satisfaite des bons résultats et des bonnes perspectives d'avenir de la Banque, nous apprécions le Conseil d'administration de la Banque et soulignons en même temps l'engagement et le travail acharné de milliers d'employés. La Banque mettra fin aux contrats de travail avec certains d'entre eux dans le cadre d'un licenciement collectif. Il est important pour les représentants du personnel comment la Banque dit au revoir aux gens, comment elle remerciera les gens pour de nombreuses années de travail. Il est important de savoir si cela leur permettra de profiter du programme de départ volontaire ou va-t-il simplement «pousser» les personnes de 50 ans et plus sur le marché du travail?

Une fois encore, nous appelons à la vérification du projet d'accord sur les licenciements collectifs, présenté par l'employeur, et à fournir aux syndicats des propositions de protection sociale à un niveau équitable. Veuillez respecter les normes.

Cordialement votre
en notre nom et au nom du Directoire Syndicale de Dialog 2005

Alicja Jędrych avec Anna Oprocha-Piech